



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE  
VILLY-le-BOUVERET

Dossier d'enquête publique unique

---

**Création du chemin rural dit de la  
Cascade**

**Désaffectation partielle du Chemin  
rural dit de chez Falconnet en vue  
de son aliénation**

---

Enquête publique du lundi 22 novembre 2021 au jeudi 09 décembre 2021 inclus.

# **B** ORDEREAU DES PIECES

**Pièce n° 1** : Projet - Note explicative

**Pièce n° 2** : Plan de situation

**Pièce n° 3** : Plan parcellaire

**Pièce n° 4** : Appréciation sommaire des dépenses

**Pièce n° 5** : Liste des propriétaires riverains

**Pièce n° 6** : Plan de géomètre

**Pièce n° 7** : Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021



## COMMUNE DE VILLY-le-BOUVERET

### **Création du Chemin rural dit de la Cascade Désaffectation partielle du Chemin rural dit de Chez Falconnet en vue de son aliénation**

#### **NOTICE EXPLICATIVE**

Afin de faciliter l'accès aux Usse, le conseil municipal souhaite modifier le tracé du chemin rural dit de Chez Falconnet.

A cette fin, il convient de créer un nouveau Chemin Rural dénommé Chemin rural dit de la Cascade.

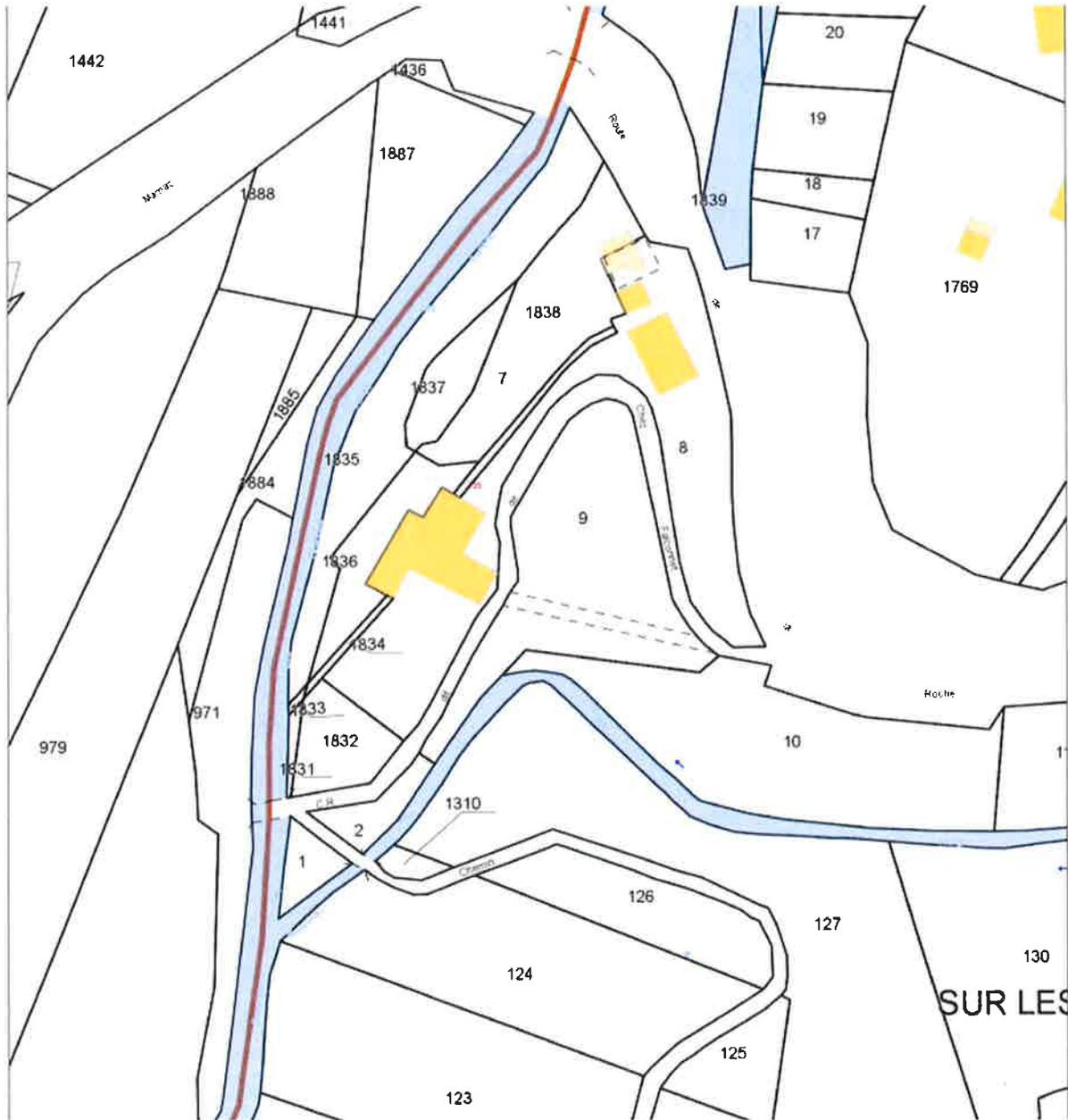
Aussi une partie du chemin actuel n'aura plus d'utilité, il est donc judicieux de procéder à sa désaffectation en vue de son aliénation.

Ce projet paraît réalisable dans la mesure où aucune parcelle ne se trouvera enclavée puisqu'un nouveau chemin plus rectiligne sera créé, permettant un accès plus aisé aux utilisateurs.

**PLAN DE SITUATION**



# PLAN PARCELLAIRE



<b>APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES</b>
---

-Aménagement d'un coupe eau	1.200 €
-Rétablissement de l'assiette de l'entrée du chemin	950 €
-Frais de géomètre	4.000 €
-Frais de publicité et frais administratifs	600 €

**LISTE DES PROPRIETAIRES  
RIVERAINS**

1° CHARTON Julien et KUMA Amandine - 120 Route de la Roche – 74350 VILLY-LE-BOUVERET, propriétaires des parcelles riveraines A8/A9/A2/A1832

2° DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE - 1 Rue du 30 ème Régiment d'infanterie - 74000 ANNECY, propriétaire de la parcelle riveraine A1

3° COMMUNE DE VILLY-LE-BOUVERET – 1 Place Villy-Gutenberg – 74350 VILLY-LE-BOUVERET, propriétaire de la parcelle riveraine A10

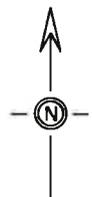
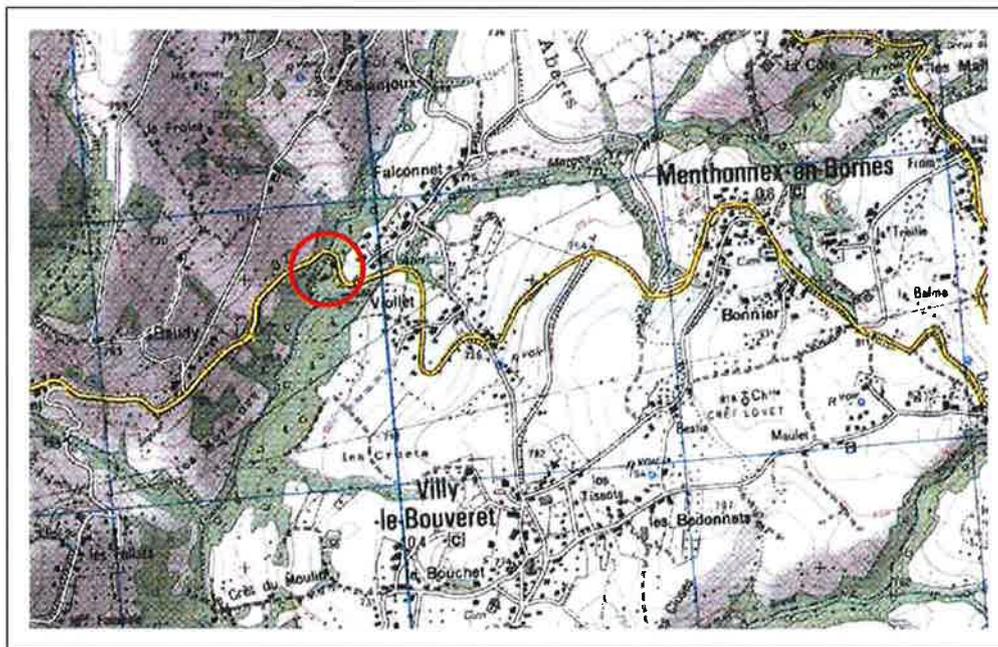
**PLAN DE GEOMETRE**

Département de la Haute-Savoie  
**COMMUNE DE VILLY LE BOUVERET**

Lieu-dit "Les Falconnets"  
Section A - n(s)° 8, 9, 10, 1832, CR dit de chez Falconnet

Désaffectation d'une partie du Chemin Rural dit de chez Falconnet en vue de son aliénation et création du chemin rural dit de la Cascade

**PLAN POUR ENQUETE PUBLIQUE**



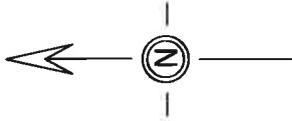
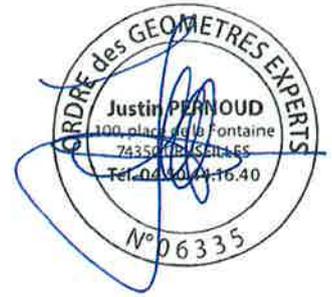
Plan de situation - Echelle : 1/25000

N° de dossier	Suivi par	Plan n°	Réf.	Echelle	Modifications	Date
20.09.168	E.R.	1	-	1/500	Levé topographique	14/09/2020
					Division	18/02/2021
Planimétrie : Système local Altimétrie : Système local						

# PLAN POUR ENQUETE PUBLIQUE

## NOTA :

- Sauf études particulières de détail , les limites et servitudes non reconnues contradictoirement ou par procès verbal , sont indiquées sous toutes réserves.
- Les surfaces mentionnées ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.
- Pour conserver sa lisibilité conformément à sa légende, ce plan ne doit être reproduit qu'en couleurs,



## LEGENDE

- Limite de division
- Limite de propriété bornée
- - - Application cadastrale
- Cloture
- Borne existante : pierre, béton, OGE, broche, clou
- Borne nouvelle : OGE, broche, clou
- Numéro de parcelle cadastrale

A-9

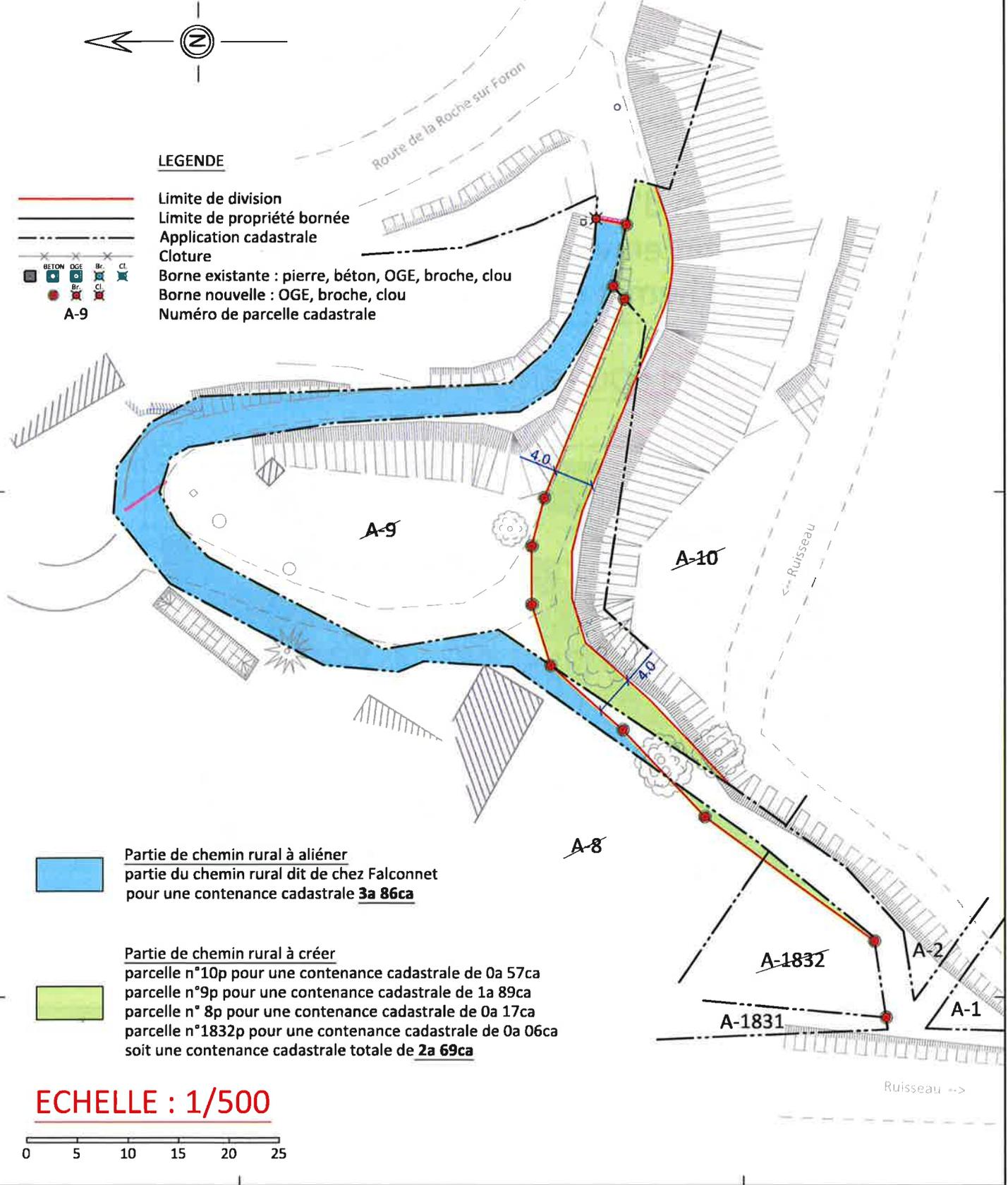


Partie de chemin rural à aliéner  
partie du chemin rural dit de chez Falconnet  
pour une contenance cadastrale **3a 86ca**



Partie de chemin rural à créer  
parcelle n°10p pour une contenance cadastrale de 0a 57ca  
parcelle n°9p pour une contenance cadastrale de 1a 89ca  
parcelle n° 8p pour une contenance cadastrale de 0a 17ca  
parcelle n°1832p pour une contenance cadastrale de 0a 06ca  
soit une contenance cadastrale totale de **2a 69ca**

**ECHELLE : 1/500**



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

N° folio :  
Paraphe :

*mb*

Délibération N° :  
D2021\_30

Nombre de conseillers  
- en exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 14  
Pour : 14 Contre : -

Date de Convocation :  
23/09/2021

Date d'affichage :

Date de  
télétransmission en  
Préfecture

Le trente septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Mandy BERTHET, Guillaume CHICOTOT, Marco VAN INTHOUDT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurégane PAN, Aurélie CHRISTIN-BENOIT.

Secrétaire de Séance : Aurélie CHRISTIN BENOIT

Procuration : Jean-Marie TERRASSON à Jean-Marc BOUCHET et Benoit FALCONNET à Bernadette CRUZ

Absents excusés : Marie Jo BRO

**4. Désaffectation d'une partie du chemin rural dit « de chez Falconnet » et création d'un nouveau chemin rural dit « de la Cascade »**

Vu le Décret n°76-921 du 08 octobre 1976,

Vu les articles L 161-10-1 et R 161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,

Vu la nécessité de revoir le tracé du chemin rural pour faciliter l'accès aux Usses et la circulation publique de ce secteur,

Monsieur le Maire propose :

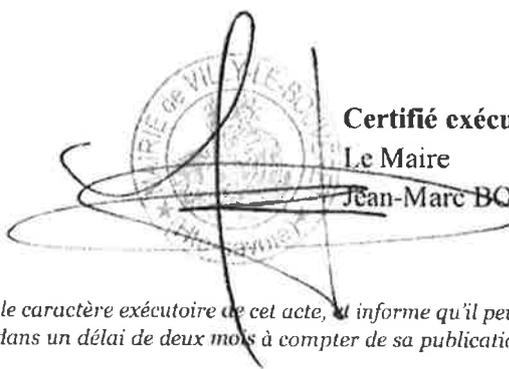
- la création d'un nouveau chemin rural dénommé chemin rural dit « de la Cascade »
- de désaffecter une partie du chemin rural dit « de chez Falconnet » qui n'est plus utilisé, en vue de son aliénation.

Monsieur le Maire précise que la commune se rendra propriétaire de la totalité du foncier nécessaire à la création du nouveau chemin rural de la Cascade.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir une enquête publique unique préalable à la création du nouveau chemin rural dit « de la Cascade » et à la désaffectation du chemin rural dit « de chez Falconnet ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- ✓ **DECIDE** de procéder à l'enquête publique unique énoncée ci-dessus
- ✓ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

  
**Certifié exécutoire**  
Le Maire  
Jean-Marc BOUCHET